

**Décision n° 2391 du 7 décembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2130842S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2365 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130665S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Calmette Vincent NIGEND : 149 989

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2022 :

Fatoux Kelly NIGEND : 190 048

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Jaffre Aymeric NIGEND : 238 037

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 décembre 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel*